

## Les assises en quelques points clés (+ argumentaire du SNES) :

- Demande du **retrait des réformes** (parcoursup, bac, lycée) et l'ouverture d'une véritable concertation pour des solutions à la hauteur des besoins, au nom d'un service public d'éducation ambitieux (du lycée à l'université).
- Mise en évidence de **la dimension systémique de ces réformes** (parcoursup étant à la jonction des réformes du supérieur - engagées depuis le processus de Bologne en 99 en passant par les lois LRU... - et de celles du lycée, mettant le baccalauréat au diapason de la sélection à l'entrée de l'université généralisée par la loi O.R.E.). A cet égard, **le lycée Blanquer est construit sur les standards européens** : réduction du nombre d'épreuves du baccalauréat, contrôle continu, parcours modulaires, grand oral, avec la touche française de l'enseignement de la philosophie...
- Le SNES a rappelé la baisse continue du nombre de professeurs de philosophie depuis la rentrée 2000 (à taux d'encadrement égal, **il manque un professeur de philosophie sur 10**), situation aggravée par une hausse du recours aux contractuels (+ de 7% au niveau national) et une baisse des postes aux concours (moins 20% en 2018).
- Le Snes a également dénoncé **le marché de dupes, consistant à présenter la spécialité "Humanités, littérature et philosophie"** comme une compensation, en réponse à la suppression de la série L. Le SNES prétend en effet que cette spécialité - outre qu'elle enferme la philosophie dans un duo avec la seule littérature...- ne verra le jour que dans de rares établissements de centre ville, faute d'être financée (la suppression des L servira pour l'essentiel, à financer les 4h de philosophie du tronc commun. Sachant qu'il y a actuellement : 2 TES et 3 TS pour **UNE TL**, le calcul est hélas assez facile à faire...). Quant à l'effectif du nouveau tronc commun, il est également aisé de deviner **qu'il se rapprochera très vite des 35 élèves par classe**.
- Enfin, de nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité de conserver un financement public (pour l'université) et sur l'urgente actualité de **défendre les statuts de la fonction publique, indispensables garanties de la liberté philosophique de l'enseignant** (du secondaire au supérieur). Il y a ici un **lien organique entre la possibilité d'un enseignement philosophique de la philosophie - et au-delà, de la laïcité à l'école** (lieu où chacun n'a de compte à rendre qu'à sa propre raison) - et le cadre institutionnel qui la garantit. Contrairement à une idée reçue, les statuts ne protègent pas seulement les fonctionnaires, ils protègent le service public et au final, l'utilisateur !